



## LLAMA GROUP SA

Société anonyme

Siège: Route de Lennik 451  
1070 Bruxelles  
Belgique

N° d'entreprise (RPM Bruxelles, section francophone) : 0473.699.203

---

### **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 20 OCTOBRE 2025**

Le conseil d'administration de la société Llama Group SA (la "Société") a le plaisir d'inviter les actionnaires, les titulaires d'obligations convertibles et les titulaires de droits de souscription à assister à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui aura lieu **le 20 octobre 2025 à 11 heures** (heure belge) au siège de la Société.

Cette assemblée générale extraordinaire est convoquée suite à l'absence de quorum lors de la première réunion tenue le 25 septembre 2025, conformément à l'article 28 des statuts de la société. L'ordre du jour reste inchangé.

#### **Ordre du jour et propositions de décisions**

- 1. Changement de dénomination de la société et en conséquence modification des statuts de la société**
  - 1.1. Dénomination: Changement de la dénomination de la société en "Winamp Group" et en conséquence modification de l'article 1 des statuts de la société
  - 1.2. Pouvoirs

#### **Proposition de décision**

- 1. Changement de dénomination de la société et en conséquence modification des statuts de la société**
  - 1.1. Dénomination et modification des statuts**

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en « Winamp Group » avec effet immédiat après l'AGE qui valide le changement de dénomination et en conséquence de modifier l'article 1 des statuts comme suit :

« Article 1 - Forme et dénomination »  
La société est une société anonyme. Sa dénomination est « Winamp Group »

#### **1.2. Pouvoirs / Powers**

L'assemblée générale donne pouvoir à (i) chaque administrateur et à Monsieur Olivier Van Gulck, CFO, chacun pouvant agir seul et avec faculté de substitution, en vue de procéder aux démarches administratives subséquentes à l'assemblée et ; (ii) au notaire instrumentant pour l'établissement et le dépôt d'une version coordonnée des statuts.

Pour pouvoir être adoptées, les propositions reprises à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire requièrent un quorum de présence de la moitié du capital et un vote à la majorité des trois quarts des voix présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

**Conformément à l'article 7:153 du Code des sociétés et des associations, aucun quorum de présence n'est requis pour cette seconde assemblée convoquée avec le même ordre du jour.**

**En effet, étant donné que l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 septembre 2025 n'a pas pu valablement délibérer sur première convocation, faute de quorum représentant au moins la moitié du capital, cette nouvelle assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 2025 à 11 heures (heure belge) pourra valablement délibérer sur les mêmes points, quelle que soit la part du capital représentée.**

### **Formalités de participation**

Pour assister à l'assemblée générale extraordinaire, les actionnaires doivent se conformer aux dispositions suivantes:

- Conformément à l'article 25, premier alinéa des statuts de la Société, les propriétaires d'actions nominatives qui souhaitent assister à l'assemblée générale extraordinaire ou qui souhaitent s'y faire représenter doivent en informer le conseil d'administration au plus tard le lundi 13 octobre 2025 par email à l'adresse [legal@winamp.com](mailto:legal@winamp.com).
- Conformément à l'article 25, second alinéa des statuts de la Société, les propriétaires d'actions dématérialisées qui souhaitent assister à l'assemblée générale extraordinaire ou qui souhaitent s'y faire représenter, doivent déposer au siège de la Société ou transmettre par email à l'adresse [legal@winamp.com](mailto:legal@winamp.com) au plus tard le lundi 13 octobre une attestation délivrée par leur institution financière agréée certifiant l'indisponibilité des actions dématérialisées jusqu'à la clôture de l'assemblée générale.
- Les personnes physiques qui participent à l'assemblée en qualité de propriétaire de titres, de mandataire ou d'organe d'une personne morale devront pouvoir justifier de leur identité pour avoir accès à l'assemblée. Les représentants de personnes morales devront remettre les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataires spéciaux.
- Les participants sont invités à se présenter au siège de la Société, **le 20 octobre 2025** entre 10 heures et 10 heures 30 (heure belge) pour procéder aux formalités d'enregistrement.
- Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire. Les procurations originales, établies conformément au modèle prescrit par la Société, doivent être remises au plus tard le lundi 13 octobre 2025 au siège de la Société. Les procurations peuvent également être transmises au plus tard le lundi 13 octobre 2025 par email à l'adresse [legal@winamp.com](mailto:legal@winamp.com) pour autant que les originaux signés soient remis au bureau de l'assemblée générale au plus tard avant le début de l'assemblée. Les procurations, établies conformément au modèle prescrit par la Société sont disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse <https://llama-group.com/investors/documentation/>.

### **Droit des actionnaires de poser des questions**

Conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, un actionnaire peut poser par écrit des questions aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'assemblée générale extraordinaire. Ces questions doivent être transmises au plus tard le lundi 13 octobre 2025 par email à l'adresse [legal@winamp.com](mailto:legal@winamp.com). Les questions d'un actionnaire

seront uniquement prises en considération si celui-ci a respecté toutes les formalités d'admission pour participer à l'assemblée générale.

**Documents disponibles**

Tous les documents concernant l'assemblée générale extraordinaire que la loi requiert de mettre à disposition des actionnaires, pourront être consultés sur le site internet de la Société à l'adresse <https://llama-group.com/investors/documentation/> à partir de la publication de la présente convocation. Une copie de ces documents sera également envoyée par email aux actionnaires qui, au plus tard sept jours avant l'assemblée générale extraordinaire, ont rempli les formalités pour être admis à l'assemblée générale.

Pour le conseil d'administration,

Alexandre Saboundjian,  
Administrateur-délégué